

# BRESSE

SYNDICS ET GESTIONNAIRES

## DEMANDE DE SOUMISSION 9360-4395 QUÉBEC INC. (ALL7 Domotique)

---

Avis est, par la présente, donné, que le syndic fait appel à des offres pour la vente des biens ci-après décrits :

---

### DESCRIPTION

- Lot 1** : Marchandises de domotique
- Lot 2** : Système d'étagères, tiroirs de rangement et plaques protectrices
- Lot 3** : Ensemble d'outillage
- Lot 4** : Mini-fourgonnette de marque Dodge Caravan 2008

### DÉPÔT DES SOUMISSIONS

---

Les soumissions cachetées seront reçues jusqu'à 11h30 **le vendredi 29 octobre 2021**, au 8555, boulevard Henri-Bourassa, bureau 220, Québec (Québec) G1G 4E1.

Toutes les soumissions accompagnées d'un chèque visé d'au moins 15% du montant de l'offre devront être cachetées et, sur le recto de l'enveloppe, la mention suivante devra être inscrite « SOUMISSION - 7665 ». De plus, les soumissions devront être livrées au bureau du syndic à l'adresse précitée avant la date et l'heure susmentionnée.

**Notez bien que les soumissions devront obligatoirement être faites sur le formulaire de soumission fourni par le bureau du syndic.**

### INSPECTION DES ACTIFS

---

Les actifs pourront être inspectés sur rendez en communiquant avec SIS Services au 418-666-1888.

Pour toute information supplémentaire, n'hésitez pas à communiquer avec Nathalie Hamel ou avec le bureau du syndic au 418-622-6767.

### OUVERTURE DES SOUMISSIONS

---

Les soumissions seront ouvertes devant les soumissionnaires par visioconférence Teams. Un lien pour assister à l'ouverture sera communiqué aux soumissionnaires qui le demanderont par courriel à l'adresse : [nh@bresse.com](mailto:nh@bresse.com)

### AUTRES CONDITIONS ET RÉSERVES SE RAPPORTANT À LA VENTE DE BIENS

---

**Le syndic ne s'engage aucunement à accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.** Le détail des conditions et réserves se rapportant à la vente des biens pourra être obtenu lors de la visite des actifs ou en communiquant avec le bureau du syndic. Ces conditions et réserves font partie intégrante de l'appel et il est de la responsabilité de chaque soumissionnaire d'en obtenir copie.

**Note:** Visitez la section liquidation du site [www.bresses.com](http://www.bresses.com) pour obtenir copie des documents de cet appel d'offres et pour consulter les autres demandes de soumissions du syndic.

[www.bresse.com](http://www.bresse.com)

# BRESSE

SYNDICS ET GESTIONNAIRES

## SOUSSION (S)

Je soussigné \_\_\_\_\_,

de la compagnie ou entreprise : \_\_\_\_\_.

Offre

Un montant de : \_\_\_\_\_ \$ pour le lot 1

Un montant de : \_\_\_\_\_ \$ pour le lot 2

Un montant de : \_\_\_\_\_ \$ pour le lot 3

Un montant de : \_\_\_\_\_ \$ pour le lot 4

dans le cadre de l'appel d'offres relatifs aux actifs de 9360-4395 QUÉBEC INC.

Pour accompagner ma soumission, vous trouverez ci-joint un chèque visé établi à l'ordre de **BRESSE, syndics**, au montant de : \$ \_\_\_\_\_, soit **au moins 15% du montant de mon offre** ou le montant équivalent en argent comptant.

Voici mes coordonnées complètes afin que vous puissiez :

-Soit, m'expédier mon dépôt sur soumission si ma soumission s'avérait rejetée;

-Soit, me rejoindre si ma soumission s'avérait acceptée.

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse postale : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Adresse électronique : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

Téléphone rés. : \_\_\_\_\_

Téléphone bureau : \_\_\_\_\_ poste \_\_\_\_\_

Télécopieur : \_\_\_\_\_

**Je déclare avoir pris connaissance de l'ensemble des conditions relatives à cet appel d'offres, lesquelles m'ont été remises ou rendues disponibles par le représentant du syndic, et avoir compris la portée de chacune de ces conditions.**

\_\_\_\_\_  
Signature du soumissionnaire (**obligatoire**)

# BRESSE

SYNDICS ET GESTIONNAIRES

## DEMANDE DE SOUMISSIONS : CONDITIONS ET RÉSERVES DE VENTE

- a) les soumissions autres que pour les biens immeubles doivent être accompagnées d'un dépôt par chèque visé fait à l'ordre du syndic dont le montant représente au moins 15 % du montant de la soumission ;
- b) les soumissions pour les immeubles doivent être accompagnées d'un dépôt par chèque visé fait à l'ordre du syndic d'un montant minimal de 5 % du montant de la soumission ;
- c) lorsque le soumissionnaire retire sa soumission 48 heures ou moins avant l'heure fixée pour l'ouverture des soumissions, son dépôt sera conservé à titre de dommages-intérêts liquidés payés par le soumissionnaire au syndic ;
- d) sous réserve du paragraphe c), le syndic doit promptement remettre au soumissionnaire son dépôt si sa soumission n'est pas acceptée ;
- e) **le syndic n'est pas tenu d'accepter la plus élevée ni l'une ou l'autre des soumissions reçues ;**
- f) le syndic se réserve le droit de vendre et/ou de disposer des biens de toute autre manière qu'il estimera appropriée le cas échéant ;
- g) le soumissionnaire reconnaît qu'il a dûment examiné les biens offerts en vente, que sa soumission est basée uniquement sur cet examen et sur toute enquête qu'il aura lui-même conduit. **La vente sera faite sans garantie légale et aux risques et périls de l'adjudicataire (soumissionnaire dont la soumission aura été dûment acceptée) :**
- h) à moins d'indication contraire clairement énoncée dans la soumission, toutes taxes s'appliquant à ladite vente sont en sus du prix soumissionné ;
- i) les adjudicataires doivent prendre possession des biens, autres que des immeubles, dans les cinq jours suivant la date d'acceptation de leur offre à moins que le syndic ou le tribunal n'autorisent un plus long délai ;
- j) pour des biens autres que des immeubles, les adjudicataires doivent payer le solde dû de leur soumission (déduction faite de leurs dépôts) sur l'achat dans les DEUX jours suivant la date d'acceptation de leur soumission et/ou avant d'en prendre possession, à moins que le syndic ou le tribunal n'autorisent un plus long délai ;
- k) dans le cas de la vente d'un immeuble, l'adjudicataire devra remettre une preuve de financement au syndic au plus tard quinze (15) jours après l'acceptation de sa soumission ;
- l) tous les frais juridiques et professionnels inhérents à la vente d'un bien immeuble, incluant les frais d'arpentage et d'évaluation, les frais de notaire, les actes de vente/achat, d'hypothèque, leurs copies, ainsi que les frais de leur publication, seront à la charge de l'adjudicataire ;
- m) les actes de vente concernant les biens immeubles devront être signés devant notaire, dans les quarante-cinq (45) jours de l'acceptation des soumissions et le syndic n'aura pas à fournir d'autres titres que ceux en sa possession. Le solde dû sur la soumission (déduction faite du dépôt) sera payable à la signature du contrat devant notaire ;
- n) les ajustements seront calculés à la date de la signature du contrat de vente devant notaire ;
- o) l'adjudicataire d'un bien immeuble s'engage à en prendre possession dans l'état dans lequel il lui sera livré par le syndic et il accepte la charge de disposer de tous biens laissés sur place et d'assumer seul les frais de telle disposition ;
- p) lorsque le soumissionnaire et/ou l'adjudicataire fait défaut de respecter toutes et chacune des présentes conditions et réserves de vente, il est tenu responsable de tous frais et/ou dépenses additionnelles suite à son défaut. En outre, son dépôt sera conservé à titre de dommage liquidé sans préjudice aux droits du syndic de réclamer les frais et/ou dépenses additionnelles ci-avant mentionnées. Au surplus, s'il le juge approprié, le syndic pourra également révoquer l'acceptation de la soumission ;
- q) les soumissions devront obligatoirement être faites sur le formulaire de soumission fourni par le bureau du syndic ;
- r) l'adjudicataire de chaque lot devra prendre possession de tous les biens compris dans le lot qui lui sera attribué et assumera seul les frais inhérents à la disposition de tout résidu qu'il abandonnera dans les locaux de la débitrice et/ou à tout bris occasionné par sa prise de possession des actifs ;
- s) Si l'adjudicataire est une personne liée au sens des dispositions de la loi, la vente devra être autorisée par le tribunal, et ce, aux frais de l'adjudicataire. Le soumissionnaire assume que la demande sera à ses frais et que le syndic pourra à sa seule discrétion utiliser le dépôt sur soumission pour acquitter les frais de la demande si telle demande est faite par l'actif et que la somme engagée ne sera pas remboursable en cas d'échec de la procédure ;

# BRESSE

## SYNDICS ET GESTIONNAIRES

- t) Dans la mesure où les actifs visés par l'appel d'offres contiennent des ordinateurs et/ou autres périphériques de stockage, l'adjudicataire s'engage à faire le nécessaire afin que lesdits renseignements soient effacés de manière définitive sans en conserver quelque copie partielle ou totale avant de permettre l'utilisation de ces éléments d'actif et/ou de les mettre en possession de qui que ce soit et/ou d'en disposer de quelque autre manière, et ce, à moins d'entente avec le syndic;
- u) toutes les descriptions et quantités mentionnées aux documents fournis par le syndic ou ses mandataires sont approximatives;
- v) si une offre comporte plus d'un lot, un montant doit être attribué à chacun des lots.

## DÉFINITIONS DES VALEURS ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

### Valeur marchande

C'est une estimation du prix au comptant le plus probable qui pourrait être convenu dans un marché libre et sans restriction, entre un acheteur consentant et averti désirant acheter et un vendeur consentant et averti désirant vendre, sans lien de dépendance, lorsque ni l'acheteur, ni le vendeur ne sont contraints d'agir.

La valeur a été déterminée en estimant le coût de remplacement à neuf de l'actif en y soustrayant les éléments de dépréciation et/ou en recueillant des données comparables provenant de vente d'équipements usagés ou de sites de données référentielles ajustant la valeur selon certaines différences possibles et/ou expertise personnelle.

### Coût estimé

Il s'agit le plus souvent du coût estimé de marchandises destinées à être transformées ou revendues au détail et ce en fonction de l'inventaire des matières premières, de l'avancement des stocks de produits en cours et des produits finis. Cet estimé peut être basé sur l'opinion d'un évaluateur ou basé en partie sur l'opinion d'un évaluateur et en partie selon le coût aux livres de certaines de ces marchandises.

## LÉGENDE ET DÉFINITIONS DES CATÉGORIES D'ACTIFS

- |          |   |  |
|----------|---|--|
| <b>A</b> | <b><u>Marchandises et fournitures</u></b> | "Objets acquis par l'entreprise et destinés à être transformés ou non pour ensuite être vendus ou revendus et ce, dans le cadre normal de ses activités. Inclus généralement les matières premières, produits en cours, produits finis et/ou marchandises destinées à la revente et/ou biens ayant une courte durée de vie et qui n'entrent pas directement dans la fabrication d'un produit (ex: papier sablé, mèches, gants, savons, huiles, etc.). Peut aussi inclure des pièces de rechange à usages multiples (ex: bougies, courroies, etc.)" |
| <b>E</b> | <b><u>Équipement et outillage</u></b>     | "Équipement d'atelier et d'usine et/ou de restaurant nécessaire en vue d'une activité déterminée. Inclus généralement l'équipement standard et celui spécifique au type d'entreprise, l'équipement d'entreposage et autres et/ou les petits outils nécessaires à une profession et/ou à un métier. (ex: outils manuels, pneumatiques, électriques, coffres d'outils, etc.)"  |
| <b>R</b> | <b><u>Matériel roulant</u></b>            | "Véhicule ou remorque pouvant généralement aller sur la route. (ex: automobile, moto, camion, remorque, camion-tracteur, etc.)"  |

## AVIS RELATIF À LA VENTE DES ACTIFS

Ce document doit être lu et considéré conjointement avec le document des modalités et conditions de vente qui est fourni par le responsable des éléments d'actif. Il est de la responsabilité des visiteurs de s'assurer d'obtenir copie de ces documents.

Il est clair que l'acheteur ne peut pas et ne devrait pas compter uniquement sur ces informations pour décider d'acheter une partie ou la totalité des éléments d'actif à vendre. Chaque acheteur doit compter sur sa propre inspection.

Ce document ne constitue pas une offre de vente.

Il n'y a aucune garantie sur les biens indiqués dans ce rapport quant à leur description, leur état, leur qualité et leur valeur.

Les biens de catégorie "H" (biens sujets à propriété de tierces parties) ne font pas partie de l'appel d'offres et sont mentionnés dans ce cahier à titre informatif seulement.

À moins d'avis contraire, les valeurs indiquées sont en dollars canadiens.

# Lot 1

Type de biens : Marchandises et fournitures

Base d'évaluation : Valeur marchande

Date de l'évaluation: 04 octobre 2021

No item	Photographie	Description	Qté	Valeur unitaire	Valeur (\$)
---------	--------------	-------------	-----	-----------------	-------------

A-01



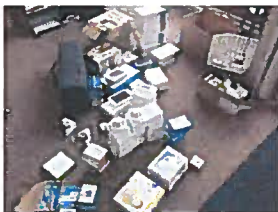
## 6536 boul. Ste-Anne à l'Ange-Gardien

Ensemble comprenant :  
Câbles assortis  
Connecteurs de fils assortis  
Blocs d'alimentation assortis  
Adaptateurs assortis  
Etc.

1

750

A-02



## 3421 boul. Ste-Anne à Québec

Ensemble comprenant :  
Présentoir pour volets automatisés  
Contacteurs de portes assortis  
Modules sans fil assortis  
DéTECTEURS de mouvements assortis  
DéTECTEURS de fumée et de chaleurs assortis  
Panneaux de contrôle assortis  
Contrôleur d'ouverture/fermeture de porte de garage  
Ouvre-porte électronique  
Thermostats intelligents assortis  
Supports à caméras de surveillance assortis  
Dispositif d'arrêt automatique d'eau  
Etc.

1

2 500

Total: 3 250



# Lot 2

Type de biens : Équipement et outillage

Base d'évaluation : Valeur marchande

Date de l'évaluation: 04 octobre 2021

No item	Photographie	Description	Qté	Valeur unitaire	Valeur (\$)
---------	--------------	-------------	-----	-----------------	-------------

E-01



6536 boul. Ste-Anne à l'Ange-Gardien

Ensemble comprenant :  
Système d'étagères, en aluminium  
Tiroirs de rangement, en aluminium  
Plaque protectrice, en aluminium

\* Fixé sur une plaque en bois

1

1 000

Total: 1 000

# Lot 3

Type de biens : Équipement et outillage

Base d'évaluation : Valeur marchande

Date de l'évaluation: 04 octobre 2021

No item	Photographie	Description	Qté	Valeur unitaire	Valeur (\$)
---------	--------------	-------------	-----	-----------------	-------------

E-02



Ensemble comprenant :  
Échelle, 12,5' rétractable, en aluminium  
Échelle, 28', en aluminium  
Chariot  
Niveau laser "DeWalt", mod. : DW088  
Multimètre numérique "Sperry", mod. : DM6400  
Outil oscillant "DeWalt", à batterie, mod. : DCS355  
Perceuse à batterie "DeWalt", mod. : DCD796  
Perceuse à percussion électrique "DeWalt", mod. : DW511  
Scie alternative à batterie "DeWalt", mod. : DCS380  
Perceuse à batterie "Milwaukee", mod. : 2606-20  
Perceuse à percussion à batterie "Milwaukee", mod. : 2656-20  
Pistolet thermique électrique "Milwaukee", mod. : HG1300  
Moniteur pour tester les caméras IP "IPC Tester", mod. : IP7TM, avec câbles  
Chargeurs et batteries assorties  
Mèches assorties  
Outils manuels assortis  
Etc.

1

1 500

Total: 1 500



# Lot 4

Type de biens : Matériel roulant

Base d'évaluation : Valeur marchande

Date de l'évaluation: 04 octobre 2021

No item	Photographie	Description	Qté	Valeur unitaire	Valeur (\$)
---------	--------------	-------------	-----	-----------------	-------------

R-01



6536 boul. Ste-Anne à l'Ange-Gardien

Mini-fourgonnette  
Porte échelles

1

1 500

**(Crevaison, batterie à changer, freins et démarreur à vérifier)**

Marque: Dodge  
Modèle: Caravan  
No Série: 1D4HN11H78B180238  
Année: 2008  
Moteur: Essence 3,3 litres  
Transmission: Automatique  
Odomètre: 216 268 km  
Immatriculation: FMH7382  
Au nom de: N/D

**Total: 1 500**

